

Pour une école laïque avec une vraie laïcité !

En prétendant imiter le «modèle français », le gouvernement veut interdire tout signe religieux ostentatoire dans la fonction publique et para publique. L'interdiction touche donc les écoles, les CPE et les garderies subventionnées, sous prétexte de préserver les enfants de l'influence religieuse. Mais, contrairement à la loi française du 15 mars 2004, qui interdit tout signe religieux à l'école publique, le projet québécois ne concerne pas les élèves ! Pourtant, le gouvernement doit être au courant que la loi française voulait surtout, à la suite de témoignages de jeunes musulmanes à la commission Stasi, protéger ces jeunes filles vulnérables qui subissaient une pression familiale et sociale et un lavage de cerveau religieux les obligeant à porter le voile.

Je suis bien d'accord que le Québec n'est pas la France. Mais sur ce point, la situation des jeunes écolières musulmanes qui portent le voile n'est guère meilleure. Des milliers de jeunes filles (dans les écoles primaires et secondaires, et même dans les garderies) portent le hidjab et en subissent des séquelles physiques et psychologiques. Madame Marois prétend vouloir protéger les enfants de l'influence religieuse des enseignantes et éducatrices, mais permet que cette influence religieuse soit exercée par ceux et celles qui arrivent à l'école avec un message religieux clair, sans oublier que l'égalité homme femme (pourtant sacrée) est violée puisque les filles suffoquent tous les jours, sous leurs hidjabs, dans les classes surchauffées, pendant que leurs frères portent des T-Shirt.

Ce sont ceux en faveur du hidjab qui le reconnaissent. J'ai lu dans un journal islamiste montréalais en langue arabe une lettre envoyée par une mère musulmane. La mère parle de sa fille en disant que, depuis qu'elle porte le hidjab, elle a chaud et transpire la journée longue à l'école. À la maison, elle déprime et s'enferme dans sa chambre. Devinez la réponse du journal : « C'est parce que votre fille n'a pas commencé à porter tôt son hidjab, il faut lui dire que l'enfer réservé aux femmes qui ne le portent pas est de loin plus chaud ! ». Le même journal publie les photos prises lors des cérémonies grotesques organisées pour célébrer le port du hidjab par les filles de moins de 10 ans.

Jean Daniel (d'origine juive), le fondateur du Nouvel Observateur, écrivait : « Je considère qu'il est terrible de mettre une Kippa à un gosse comme s'il s'agissait d'une étoile jaune. Je comprends qu'on veuille s'affirmer pour annoncer une volonté d'accueil et de fraternité. Mais s'il s'agit seulement d'affirmer une différence, elle exprime une séparation, donc un rejet, sinon une hostilité. »

Cette phrase s'applique à tout enfant portant un signe religieux, c'est pire encore quand il s'agit d'une fille.

Quant à la charte des valeurs québécoises (j'aurais préféré une charte de la laïcité) présentée par le ministre Drainville, les réactions enregistrées jusqu'à maintenant indiquent que les femmes musulmanes voilées sont les premières visées. Nous n'allons pas refaire le débat sur le hidjab, à savoir s'il s'agit vraiment d'une obligation religieuse ou non. J'admets qu'un certain nombre de femmes musulmanes le portent par conviction religieuse et non pas par affiliation politique, même si l'on sait que les signes

ostentatoires en religion et en politique sont toujours utilisés par des groupes extrémistes. Mais, lorsqu'il s'agit des écoliers mineurs, le rôle premier de l'État est de protéger les élèves et de leur fournir un espace favorisant l'épanouissement et la liberté de penser.

Comme citoyen, de culture musulmane, j'appuie la charte, à condition que l'interdiction des signes religieux ostentatoires se limite à la fonction publique (et non pas parapublique) et dans les écoles publiques, primaires et secondaires, et ce, pour tous : enseignants, employés et élèves, au nom de la neutralité de l'État, l'égalité homme-femme et la protection des mineurs. Si l'école n'est pas laïque à 100 pourcent, la charte des valeurs n'aura que peu de valeur !

Hassan Jamali, professeur à la retraite et auteur de *Coran et déviation politique*

514 885 2592